

3 mai 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **3 mai 1999** à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**  
**ANNE JONCAS**  
**ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**  
**JEAN-GUY TARTE**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur le conseiller JEAN-JACQUES BOISVERT est absent de son siège.

Madame DANIELLE RIOUX, secrétaire-trésorière et Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, sont aussi présents.

Environ **trente** personnes assistent à l'assemblée.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- |             |     |  |
|-------------|-----|--|
| 1999-05-153 | 1.1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  |
| 1999-05-154 | 1.2 | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL <b>TENUES LES 6 ET 19 AVRIL 1999</b> |
| 1999-05-155 | 1.3 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS <b>D'AVRIL 1999</b>                                 |
| N. M.       | 1.4 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 1999                                    |

3 mai 1999

- 1999-05-156 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 AVRIL 1999
- 2. RÈGLEMENT**
- 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 1999-05-157 3.1 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERLOO
- 1999-05-158 3.2 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD
- N. M. 3.3 COURS DE FORMATION OFFERTS PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 1999-05-159 3.4 NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
- 1999-05-160 3.5 CONFÉRENCE « TOURISME ET VÉLO À L'HEURE DE LA ROUTE VERTE »
- 1999-05-161 3.6 12<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF DE « LA CLASSIQUE B. M. P. »
- N. M. 3.7 « FESTIN DE HOMARDS » AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT
- N. M. 3.8 « LES GRANDS ENJEUX<sup>MD</sup> DES SECTEURS PUBLICS – FÉDÉRAL – PROVINCIAL – MUNICIPAL : L'APRÈS DÉFICIT »
- 4. AVIS DE MOTION**
- N. M. 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN « RÈGLEMENT CHANGEANT LE NUMÉRO DE L'ARTICLE 1.4.3.9. PAR LE NUMÉRO 1.4.3.10. ET AJOUTANT L'ARTICLE 1.4.3.9., « USAGES TEMPORAIRES ». AU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, 1999 »
- N. M. 4.2 **DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-1-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT CHANGEANT LE NUMÉRO DE L'ARTICLE 1.4.3.9. PAR LE NUMÉRO 1.4.3.10. ET AJOUTANT L'ARTICLE 1.4.3.9., « USAGES TEMPORAIRES ». AU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, 1999 »**
- AM 4.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-95 CONCERNANT LES NUISANCES EN AJOUTANT L'ARTICLE 2.12 ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 16.3

3 mai 1999

1999-05-162 4.4 **DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-5-99 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-95 CONCERNANT LES NUISANCES EN AJOUTANT L'ARTICLE 2.12 ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 16.3 »**

**5. AFFAIRES COURANTES**

1999-05-163 5.1 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI FAITE PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (VOLET II), 1999-2000

1999-05-164 5.2 VITESSE CHEMIN DE GASPÉ

1999-05-165 5.3 PROJET D'ENTENTE ENTRE LES ASSOCIATIONS DU HOCKEY MINEUR DE BEDFORD, BROMONT, COWANVILLE, FARNHAM ET WATERLOO

1999-05-166 5.4 PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN CARREFOUR DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE (CNE)

1999-05-167 5.5 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN

1999-05-168 5.6 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 344-39, 344-40 ET 344-41 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, ANCIENNE RUE DE RICHMOND FERMÉE

1999-05-169 5.7 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-12-466 RELATIVEMENT AU RACHAT DU LOT 771 DU CADASTRE DE BROMONT PAR MONSIEUR NORMAND SAUVÉ

1999-05-170 5.8 FONDS D'EXCELLENCE MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

1999-05-171 5.9 HONORAIRES POUR LA SAISIE DES DONNÉES DU SONDAGE

1999-05-172 5.10 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY POUR L'ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL POUR LA VILLE DE BROMONT

1999-05-173 5.11 ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1999-05-174 5.12 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DES INCENDIES

1999-05-175 5.13 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE POMPES PORTATIVES POUR LE SERVICE DES INCENDIES

3 mai 1999

- 1999-05-176 5.14 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE PROTECTION POUR LE SERVICE DES INCENDIES
- 1999-05-177 5.15 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE TUYAUX DE 4 POUCES EN CAOUTCHOUC POUR LE SERVICE DES INCENDIES
- 1999-05-178 5.16 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI PAR LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE **CAMBIUM ENR**, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER, VOLET II, 1999-2000
- 1999-05-179 5.17 ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST : « LES 200 PLUS IMPORTANTS EMPLOYEURS DE LA RÉGION »
- 1999-05-180 5.18 LA SANTÉ DANS LA RÉGION DE BRÔME-MISSISQUOI : HÔPITAL BRÔME-MISSISQUOI-PERKINS
- 1999-05-181 5.19 DEMANDE D'APPUI POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 1079 DU CADASTRE DE BROMONT FAITE PAR LISE LALONDE ET MERITA RYAN
- 1999-05-182 5.20 PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 1999
- 1999-05-183 5.21 DEMANDE COMMUNE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA FOURNITURE DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES
- N. M. 5.22 CLUB DE SKI DE BROMONT INC : DEMANDE DE SUBVENTION
- 1999-05-184 5.23 INSTALLATION DE DOS D'ÂNE RUE DE PAPINEAU ET RUE DU BOSQUET
- 1999-05-185 5.24 L'AURORE FLORALE : DEMANDE D'ACHAT D'UNE REMORQUE-CITERNE
- 1999-05-186 5.25 COALITION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROMOTION DE L'HÔPITAL B. M. P. : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- N. M. 5.26 DEMANDE D'UNE LETTRE D'INTENTION FAITE PAR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT
- 6. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 1999-05-187 6.1 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'USINE DE FILTRATION

3 mai 1999

## 7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS MARC PLAMONDON, MARC CARBONNEAU ET LEE BESSETTE RELATIVE AU BON TRAVAIL DE MONSIEUR YVON ALLARD
- N. M. 7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GEORGES FELLI, SOUS-MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 25 000\$, CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE AU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT CYCLISTE DE BROMONT
- N. M. 7.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 99.04.11.3 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WATERLOO CONCERNANT L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS EN TANT QUE DESSERTE PRÉHOSPITALIÈRE POUR DES PATIENTS EN TRAUMATOLOGIE
- N. M. 7.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT TENUE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1999
- N. M. 7.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ÉRIC LANGLOIS, DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU CENTRE D'ARTS ORFORD CONCERNANT LE FESTIVAL ORFORD 1999
- N. M. 7.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES BRUNELLE DU CENTRE CHIROPRAIQUE BROMONT RELATIVEMENT AU PROGRAMME ANNUEL « KID DAY AMERICA/INTERNATIONAL TM »
- N. M. 7.7 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 18 MARS 1999
- N. M. 7.8 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR 9074-0044 QUÉBEC INC POUR « STEAK HOUSE DU VIEUX MANOIR »
- N. M. 7.9 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR 9067-6800 QUÉBEC INC POUR « MARCHÉ AUX PUCES 5 ÉTOILES DE BROMONT »
- N. M. 7.10 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 8 ET 22 AVRIL 1999
- N. M. 7.11 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR L'ÉTRIER REST-O-BAR INC.

3 mai 1999

N. M. 7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME HÉLÈNE ROBICHAUD-DUCHARME ET DE MESSIEURS ROBERT DUCHARME ET PIERRE DUCHARME

**8. VARIA**

N. M. 8.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE DE LA VILLE DE BROMONT ET DE MONSIEUR PAOLO DI PIETRANTONIO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHÂTEAU BROMONT CONCERNANT L'AIDE AUX RÉFUGIÉS DU KOSOVO

N. M. 8.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NORMAND JACQUES DU REGROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA, CONCERNANT LE 81 CHEMIN BELVAL

N. M. 8.3 DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LES CHIENS ERRANTS DANS LE SECTEUR DU MONT-GALE

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

1999-05-188 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**1999-05-153**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 4.1 et 4.2 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet 5.22 est retiré de l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

**1999-05-154**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 ET 19 AVRIL 1999**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues les 6 et 19 avril 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-05-155**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'AVRIL 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 1999 au montant de **SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (771 287,70\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et déposée par Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 1999 déposée par Monsieur André Deragon,

3 mai 1999

directeur du service de construction zonage. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 1999 se chiffre à **UN MILLION CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (1 168 950,25\$)**.

**1999-05-156**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 AVRIL 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-05-157**

**TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERLOO**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **DEUX CENT DOLLARS (200\$)** au comité du centre sportif de Waterloo, somme représentant l'inscription de Madame la mairesse Pauline Quinlan et de Madame la conseillère Anne Joncas au tournoi de golf du maire de Waterloo qui se tiendra le 4 août 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-05-158**

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD**

3 mai 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du conseil municipal ne pourra assister au tournoi de golf de la Ville de Bedford.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**COURS DE FORMATION OFFERTS PAR L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation relative aux cours de formation offerts par L'UMQ.

**1999-05-159**

**NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR SIÉGER AU SEIN  
DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont nomme Madame Isabelle Marissal pour siéger au sein du Comité directeur de l'économie sociale du CLD Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

**1999-05-160**

**CONFÉRENCE « TOURISME ET VÉLO À L'HEURE DE LA ROUTE  
VERTE »**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 mai 1999

De mandater Monsieur le conseiller Jean McMaster et Monsieur Richard Deslandes pour représenter la Ville de Bromont à la Conférence Tourisme et vélo, à l'heure de la route verte, qui se tiendra le 3 juin 1999 à l'Hôtel gouverneur, Île Charron.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **TROIS CENT DOLLARS (300\$)**, taxes en sus, à Vélo Québec.

**ADOPTÉ**

**1999-05-161**

**12<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF DE « LA CLASSIQUE B. M. P. »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)**, taxes incluses, à La Classique BMP, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse et de Monsieur Jean-Guy tarte, conseiller, au tournoi de golf de la fondation de l'Hôpital Brôme-Missisquoi-Perkins qui se tiendra le 18 mai 1999.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**« FESTIN DE HOMARDS » AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION  
QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de M<sup>e</sup> Louis-Paul Allard, président de la Fondation québécoise de l'environnement.

**N. M.**

**« LES GRANDS ENJEUX<sup>MD</sup> DES SECTEURS PUBLICS – FÉDÉRAL –  
PROVINCIAL – MUNICIPAL : L'APRÈS DÉFICIT »**

3 mai 1999

Les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation relative à ladite conférence.

**N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CHANGEANT LE NUMÉRO DE L'ARTICLE 1.4.3.9. PAR LE NUMÉRO 1.4.3.10. ET AJOUTANT L'ARTICLE 1.4.3.9., « USAGES TEMPORAIRES ». AU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, 1999 »**

Le sujet numéro 4.1 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-1-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT CHANGEANT LE NUMÉRO DE L'ARTICLE 1.4.3.9. PAR LE NUMÉRO 1.4.3.10. ET AJOUTANT L'ARTICLE 1.4.3.9., « USAGES TEMPORAIRES ». AU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, 1999 »**

Le sujet numéro 4.2 est reporté à une séance subséquente.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-95 CONCERNANT LES NUISANCES EN AJOUTANT L'ARTICLE 2.12 ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 16.3**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption un règlement amendant le règlement numéro 784-95 concernant les nuisances en ajoutant l'article 2.12 et en modifiant l'article 16.3.

**1999-05-162**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-5-99 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-95 CONCERNANT LES NUISANCES EN AJOUTANT L'ARTICLE 2.12 ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 16.3**

3 mai 1999

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture du règlement numéro 784-5-1999 lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**1999-05-163**

**DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI FAITE PAR LE  
GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU  
MILIEU FORESTIER (VOLET II), 1999-2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur André Goulet, ingénieur forestier, M.Sc., du groupement forestier du Haut-Yamaska inc ainsi que de la description sommaire du projet présenté dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II), 1999-2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la ville de Bromont appuie le projet présenté par le Groupement forestier du Haut-Yamaska inc, qui a pour but d'améliorer et de diversifier les activités dans la montagne de Bromont.

**ADOPTÉ**

**1999-05-164**

**VITESSE CHEMIN DE GASPÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 mai 1999

DE reculer de cinq cents (500) pieds les panneaux de vitesse situés de chaque côté du chemin de Gaspé, près de la rue des Lilas, à partir de leur emplacement actuel.

QUE la vitesse sur le chemin de Gaspé, à partir de ces deux panneaux, direction du lac Bromont, demeure à 80 kilomètres à l'heure.

QU'un panneau signalant un arrêt d'autobus soit installé à la hauteur du chemin Gale.

**ADOPTÉ**

**1999-05-165**

**PROJET D'ENTENTE ENTRE LES ASSOCIATIONS DU HOCKEY  
MINEUR DE BEDFORD, BROMONT, COWANSVILLE, FARNHAM ET  
WATERLOO**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente entre les associations du hockey mineur de Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham et Waterloo ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée l'entente proposée, d'une durée de deux (2) ans (saisons 1999-2000 et 2000-2001).

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière, Madame Danielle Rioux ou, en son absence l'adjoint au greffe, Monsieur Pierre Simoneau, à signer, pour et au nom de la ville de Bromont ladite entente.

**ADOPTÉ**

**1999-05-166**

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN CARREFOUR DE LA  
NOUVELLE ÉCONOMIE (CNE)**

ATTENDU QUE le CLD Haute-Yamaska, en collaboration avec la Ville de Bromont et la firme Univirtuel, travaille pour développer un Carrefour de la nouvelle économie (CNE) dans le Centre d'affaires de Bromont, situé au 50, chemin de Gaspé, à Bromont ;

3 mai 1999

ATTENDU QUE la vocation actuelle de Centre d'affaires de Bromont où loge déjà la firme Univirtuel, convient parfaitement à ce type d'usage ;

ATTENDU la présence, dans la MRC de La Haute-Yamaska, et plus particulièrement à Bromont, d'entreprises d'envergure dans le domaine de la haute technologie ;

ATTENDU la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine concerné ;

ATTENDU QUE la fibre optique et les lignes ADSL (Asymmetric Digital System Line) sont situées à proximité du Centre d'affaires de Bromont ;

ATTENDU QUE des entreprises du Carrefour de la nouvelle économie ont manifesté le désir de s'installer au Centre d'affaires de Bromont s'il obtenait le statut de Carrefour de la nouvelle économie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la ville de Bromont appuie les démarches du CLD Haute-Yamaska et l'entreprise Univirtuel pour que le Centre d'affaires de Bromont soit reconnu comme un Carrefour de la nouvelle économie.

**ADOPTÉ**

**1999-05-167**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES  
FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a contribué financièrement à l'organisation de fêtes axées sur la famille afin de rejoindre le plus de citoyens possible ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas prévu dans son budget de sommes d'argent pour les festivités de la Saint-Jean ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas contribuer financièrement à l'organisation des festivités de la Saint-Jean.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

**1999-05-168**

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 344-39, 344-40 ET 344-41 DU CADASTRE  
DU CANTON DE BROME, ANCIENNE RUE DE RICHMOND FERMÉE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Jacques Lelièvre, datées du 26 novembre 1998, concernant l'offre d'achat des lots 344-39, 344-40 et 344-41 du cadastre du Canton de Brome ;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait déjà adopté la résolution numéro 97-04-117 le 7 avril 1997 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconduit la décision prise le 7 avril 1997 à l'effet que :

"QUE la Ville de Bromont cède les lots 344-39, 344-40 et 344-41 du cadastre de Bromont [sic]\* à Monsieur Jacques Lelièvre en échange d'une servitude de passage longeant le chemin Huntington, relative à la ceinture de randonnée, d'une largeur de vingt mètres (20 m.).

Que les travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation de la dite servitude, les travaux de relocalisation de la ceinture de randonnée ainsi que les frais du notaire soient défrayés par Monsieur Lelièvre."

\* Du cadastre du Canton de Brome

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de session et de servitude.

**ADOPTÉ**

**1999-05-169**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-12-466  
RELATIVEMENT AU RACHAT DU LOT 771 DU CADASTRE DE  
BROMONT PAR MONSIEUR NORMAND SAUVÉ**

3 mai 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 98-12-466 afin d'autoriser à l'adjoint au greffe, Monsieur Pierre Simoneau, à signer ledit contrat de rachat en absence de la secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉ**

**1999-05-170**

**FONDS D'EXCELLENCE MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC :  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125\$)** au Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) inc, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la remise de bourses.

**ADOPTÉ**

**1999-05-171**

**HONORAIRES POUR LA SAISIE DES DONNÉES DU SONDAGE**

ATTENDU QUE les citoyens ont répondu de façon inespérée au sondage joint au premier numéro du bulletin municipal Voici Bromont ;

ATTENDU QUE le résultat du sondage sera publié dans la seconde publication de Voici Bromont ;

ATTENDU l'offre de service de Madame Josée Darche pour effectuer la compilation dudit sondage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 mai 1999

DE mandater Madame Josée Darche de la firme D2 marketing, afin de faire la saisie des données du sondage, à un taux horaire de **QUINZE DOLLARS (15,00\$)**, le tout conformément à l'offre de service jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**1999-05-172**

**MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY POUR L'ACHAT  
REGROUPE D'ESSENCE ET DE DIESEL POUR LA VILLE DE  
BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la ville de Granby le mandat de procéder, en son nom, à un achat regroupé d'essence et de diesel nécessaire pour les activités de la municipalité :

- |  |               |
|--|---------------|
| - carburant diesel (réservoir de 22 755 litres) :              | 40 000 litres |
| - carburant diesel de très basse température :                 | 30 000 litres |
| - essence régulière sans plomb<br>(réservoir de 27 750 litres) | 75 000 litres |

QUE la ville de Bromont s'engage, si la Ville de Granby adjuge le contrat de fourniture d'essence et de diesel, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté elle-même avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

**ADOPTÉ**

**1999-05-173**

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE : DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Pierrette Guay, directrice générale de l'orchestre symphonique de la Montérégie ;

3 mai 1999

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas prévu dans son budget pour l'exercice financier de 1999 l'argent nécessaire à l'octroi d'une subvention à l'orchestre symphonique de la Montérégie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut aider financièrement l'Orchestre symphonique de la Montérégie.

**ADOPTÉ**

**1999-05-174**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE RADIOS  
PORTATIVES POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 21 avril 1999 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Communication 2000	5 291,15\$
Mobilcom	4 894,19\$
Communication plus	4 527,38\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de huit (8) radios portatives Kenwood et accessoires, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Communication plus, pour la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET TRENTE-HUIT CENTS (4 527,38\$)**, taxes incluses.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à son approbation par les municipalités de Brigham et de Saint-Alphonse.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

1999-05-175

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE POMPES  
PORTATIVES POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 avril 1999 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes en sus)</b>
Équipements incendies CMP Mayer	14 654,18\$
Aéro feu	15 447,86\$
Échelles C. E. Tibault	16 722,33\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de pompes portatives et accessoires au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Équipement incendies CMP Mayer inc, pour la somme de **QUATORZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (14 654,18\$)**, taxes incluses.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à son approbation par les municipalités de Brigham et de Saint-Alphonse.

**ADOPTÉ**

1999-05-176

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS  
DE PROTECTION POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 avril 1999 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

3 mai 1999

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/ENSEMBLE(taxes incluses)	
	ENSEMBLES DE BUNKER	BOTTES COURTES
Aéro feu	1 185,22\$	92,02\$
Équipements incendies CMP Mayer	1 214,66\$	94,32\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de vêtements de protection au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Aéro feu, pour la somme de **MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS.(1 115,22\$)**, par ensemble, taxes incluses.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à son approbation par les municipalités de Brigham et de Saint-Alphonse.

**ADOPTÉ**

**1999-05-177**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE TUYAUX DE 4  
POUCES EN CAOUTCHOUC POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 avril 1999 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Aéro feu	6 521,92\$
Équipements incendies CMP Mayer	8 695,89\$

3 mai 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de tuyaux de 4 pouces en caoutchouc, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Aéro feu pour la somme de **SIX MILLE CINQ CENT VINGT ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (6 521,92\$)**, taxes incluses.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à son approbation par les municipalités de Brigham et de Saint-Alphonse.

**ADOPTÉ**

**1999-05-178**

**DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI PAR LA SOCIÉTÉ  
FORESTIÈRE **CAMBIUM ENR**, DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER,  
VOLET II, 1999-2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la présentation du projet et la demande d'aide financière faite par la Société forestière Cambium enr ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appui la demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, 1999-2000 faite par la Société forestière Cambium enr, telle que déposée

**1999-04-179**

**ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST : « LES 200 PLUS  
IMPORTANTES EMPLOYEURS DE LA RÉGION »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne souhaite pas publier dans l'édition spéciale de La Voix de l'Est portant sur les 200 plus importants employeurs de la région.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

1999-05-180

**LA SANTÉ DANS LA RÉGION DE BRÔME-MISSISQUOI : HÔPITAL  
BROME-MISSISQUOI-PERKINS**

ATTENDU QUE l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins est un hôpital à soins intensifs servant la communauté depuis longtemps et qui est situé idéalement aux limites des comtés de Missisquoi et de Brome, offrant donc aux résidants de Brome-Missisquoi et des régions environnantes un accès facile, dans plusieurs langues, à leurs excellents services de santé ;

ATTENDU QUE l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins est reconnu pour son efficience et sa bonne administration ;

ATTENDU QUE Brome-Missisquoi-Perkins jouit d'un énorme appui de la communauté bi-culturelle grâce à sa Fondation et à l'aide des auxiliaires et des bénévoles, ce qui a pour effet de réduire les dépenses aux payeurs de taxes du Québec et rehausse la qualité des soins prodigués dans l'Hôpital ;

ATTENDU QUE Brome-Missisquoi et les régions environnantes ont développé un modèle en soins de santé pour leurs résidants et que Brome-Missisquoi-Perkins en est l'exemple ;

ATTENDU QUE Brome-Missisquoi-Perkins a travaillé et collaboré avec succès au cours des années avec le Centre hospitalier de Granby créant ainsi des programmes conjoints dans les domaines telles la neurologie, l'orthopédie, etc., dans le but de fournir un meilleur accès à des soins de qualité pour la région entière et ce, à un prix inférieur, et que l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins a toujours la ferme intention de continuer avec cette approche en ce qui a trait au Centre hospitalier de Granby et de l'Hôpital de Saint-Jean afin que le sud-est de la Montérégie soit un pôle d'attraction ;

ATTENDU QUE la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a toujours reconnu publiquement la valeur de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et la place importante qu'il occupe ;

ATTENDU QUE la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a émis des directives aux services ambulanciers de la région de ne pas transporter des patients à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et le fait d'éliminer l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins de la liste des centres de traumatologie pourrait aussi causer la fermeture de la salle d'urgence le tout, sans avoir préalablement avisé ou même consulté l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, la MRC Brome-Missisquoi, le CLD de Brome-Missisquoi ou toute organisation locale responsable et ce à l'insu de la direction de l'Hôpital ;

ATTENDU QUE la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie n'a pas depuis modifié sa position à cet égard et répond seulement qu'elle requiert des raisons, d'ici le 12 mai, qui lui indiqueraient de ne pas procéder comme ci-haut mentionné et ce, sans aucune consultation auprès de la communauté de Brome-Missisquoi et de la région ;

3 mai 1999

ATTENDU QUE les résultats d'un sondage que la Ville de Bromont a effectué auprès de ses citoyens démontrent que 76,3% des répondants fréquentent l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, 13,5% se rendent au Centre hospitalier de Granby, 4,2% vont indifféremment au Centre hospitalier de Granby et à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins tandis que 6 % fréquentent d'autres hôpitaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est un site touristique important qui accueille, chaque année, durant les quatre saisons, une clientèle qui pratique des sports tels que le ski, le vélo de randonnée, le vélo de montagne, l'équitation, le hockey, etc., sports qui représentent certains risques de blessures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont souhaite que l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins soit maintenu comme centre de traumatologie et demande à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie de confirmer immédiatement que l'Hôpital continuera à offrir les mêmes services de santé à la population de Brome-Missisquoi et de la région.

QUE la Ville de Bromont demande aussi à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie d'agir à l'avenir avec la communauté de façon démocratique et ouverte et d'entreprendre des consultations avec la communauté hospitalière avant d'effectuer des changements irréversibles et nuisibles aux opérations de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins ou aux soins de santé auxquels les payeurs d'impôts de Brome-Missisquoi ont droit.

QUE la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie soit invitée à participer à un comité de liaison en soin de santé pour Brome-Missisquoi et la région, lequel comité devra inclure des représentants de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie et des représentants de Brome-Missisquoi et de la région qui devront se rencontrer au moins deux fois l'an et fournir un mécanisme qui permettra un dialogue ouvert pour la planification de changements au système de soins de santé de Brome-Missisquoi et région, (incluant des changements au statu quo ou aux opérations de l'Hôpital Brome-Missisquoi), le tout afin d'éviter une répétition des événements similaires à ceux décrits plus.

**ADOPTÉ**

**1999-05-181**

**DEMANDE D'APPUI POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE  
L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 1079 DU CADASTRE DE  
BROMONT FAITE PAR LISE LALONDE ET MERITA RYAN**

3 mai 1999

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une écurie avec logement à l'étage faite par Lise Lalonde et Merita Ryan ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une écurie avec logement à l'étage sur le lot 1079 du cadastre de Bromont, ledit projet étant conforme à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**1999-05-182**

**PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne participe pas, pour cette année, au Programme d'économie d'eau potable

**ADOPTÉ**

**1999-05-183**

**DEMANDE COMMUNE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA  
FOURNITURE DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS  
SOLIDES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à une demande de soumissions publiques pour l'adjudication du contrat de fourniture d'un service d'élimination des déchets solides en provenance de son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère avantageux de procéder à une demande commune de soumissions publiques et qu'il y a lieu de déléguer à la MRC les pouvoirs nécessaires à la présentation de cette demande ;

3 mai 1999

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir des offres pour des périodes de cinq ans et de dix ans ;

ATTENDU QUE les articles 569 du *Code municipal* et 468 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la municipalité de conclure une entente, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de sa compétence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise la conclusion d'une entente déléguant à la Municipalité régionale de comté de La Haute Yamaska, tous les pouvoirs requis pour procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture du service d'élimination des déchets solides en provenance de son territoire, copie de cette entente étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, cette entente.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**CLUB DE SKI DE BROMONT INC : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le sujet numéro 5.22 est retiré de l'ordre du jour.

**1999-05-184**

**INSTALLATION DE DOS D'ÂNE RUE DE PAPINEAU ET RUE DU BOSQUET**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au service de travaux publics d'installer des dos d'âne rue de Papineau et rue du Bosquet.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

**1999-05-185**

**L'AUORE FLORALE : DEMANDE D'ACHAT D'UNE REMORQUE-CITERNE**

ATTENDU la soumission de la firme L'aurore florale pour l'achat d'une remorque-citerne, au prix de quatre cents dollars (400\$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne souhaite pas vendre la remorque citerne pour faire l'arrosage des fleurs.

QUE le Conseil est disposé à louer ladite remorque-citerne à L'aurore florale pour un prix à être déterminé par le service des travaux publics.

**ADOPTÉ**

**1999-05-186**

**COALITION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROMOTION DE L'HÔPITAL B. M. P : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU la lettre de Monsieur Alain Labonté, président du CLD de Brome-Missisquoi concernant l'appui au soutien intégral des services de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins ;

ATTENDU une demande symbolique de soixante cents (0,60\$) par habitant pour collaborer aux efforts de la communauté pour préserver nos services de santé ;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Bromont est estimée à 4 290 selon le décret 1654-97 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (2 574\$)** à la Coalition communautaire pour la promotion de l'hôpital BMP.

**ADOPTÉ**

3 mai 1999

**N. M.**

**DEMANDE D'UNE LETTRE D'INTENTION FAITE PAR LE JARDIN  
COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE  
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Isabelle Marissal et de Madame Thérèse Leclerc.

**1999-05-187**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'USINE DE FILTRATION**

D'embaucher Monsieur Simon Hamel à titre d'étudiant à la Centrale de traitement des eaux pour effectuer le remplacement durant les vacances annuelles pour une durée de treize (13) semaines au taux horaire de 9,00\$.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS MARC PLAMONDON, MARC  
CARBONNEAU ET LEE BESSETTE RELATIVE AU BON TRAVAIL DE  
MONSIEUR YVON ALLARD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Messieurs Plamondon, Carbonneau et Bessette.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GEORGES FELLI, SOUS-  
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE  
CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 25 000\$,  
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UNE  
PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE AU CENTRE NATIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT CYCLISTE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Felli.

3 mai 1999

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 99.04.11.3 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WATERLOO CONCERNANT L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS EN TANT QUE DESSERTE PRÉHOSPITALIÈRE POUR DES PATIENTS EN TRAUMATOLOGIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENTIELLE DE BROMONT TENUE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ÉRIC LANGLOIS, DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU CENTRE D'ARTS ORFORD CONCERNANT LE FESTIVAL ORFORD 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Langlois.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES BRUNELLE DU CENTRE CHIROPRATIQUE BROMONT RELATIVEMENT AU PROGRAMME ANNUEL « KID DAY AMERICA/INTERNATIONAL <sup>TM</sup> »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Brunelle.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 18 MARS 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

3 mai 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE  
PAR 9074-0044 QUÉBEC INC POUR « STEAK HOUSE DU VIEUX  
MANOIR »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE  
PAR 9067-6800 QUÉBEC INC POUR « MARCHÉ AUX PUCES 5  
ÉTOILES DE BROMONT »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUES LES 8 ET 22 AVRIL 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE  
PAR L'ÉTRIER REST-O-BAR INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME HÉLÈNE ROBICHAUD-  
DUCHARME ET DE MESSIEURS ROBERT DUCHARME ET PIERRE  
DUCHARME**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

3 mai 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME PAULINE QUINLAN,  
MAIRESSE DE LA VILLE DE BROMONT ET DE MONSIEUR PAOLO  
DI PIETRANTONIO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHÂTEAU  
BROMONT CONCERNANT L'AIDE AUX RÉFUGIÉS DU KOSOVO**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de Madame Quinlan et de Monsieur Di Pietrantonio.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NORMAND JACQUES DU  
REGROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA,  
CONCERNANT LE 81 CHEMIN BELVAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Jacques.

**N. M.**

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LES CHIENS ERRANTS  
DANS LE SECTEUR DU MONT-GALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Pierre Leduc se plaint de l'état de délabrement d'un bâtiment rue Brousseau et demande à la Ville d'intervenir.
- Madame Diane Caouette est heureuse de la subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'aménagement d'une piste de vélo de montagne au Centre national de développement cycliste de Bromont. Elle demande l'état d'avancement du dossier de motocross.
- Monsieur Serge Leduc explique les circonstances qui ont amené les citoyens du Mont-Gale à faire parvenir une pétition à la Ville concernant les chiens errants et demande à la Ville de faire respecter ses règlements.

3 mai 1999

- Monsieur Roger Bourque fait un exposé sur l'économie en électricité que la Ville ferait si elle fermait l'aréna plus tôt et si elle l'ouvrait plus tard en saison. Il demande quand la rue de Lévis sera pavée.
- Un citoyen explique où en est le dossier de motocross.
- Madame Diane Caouette demande des informations sur la demande commune de soumissions publiques pour la fourniture du service d'élimination des déchets solides.
- Monsieur Lucien Lortie demande s'il y a des frais pour assister à la conférence "Tourisme et vélo à l'heure de la route verte". Il se plaint de la vitesse des camions et surtout des ambulances, sur la rue Shefford.

**1999-05-188**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE